

Dossier de presse

Signature du Contrat Territorial Eau

SARTHE MÉDIANE 2022-2024

le jeudi 30 juin 2022 de 9h30 à 11h30 – à Ballon-St-Mars (salle des Fêtes – place de la république) puis visite à Souigné sous Ballon (verre de l'amitié en mairie)



Communiqué de presse de synthèse – page 2
Descriptif et photos de la visite terrain – page 3

Fiches presses

Syndicat du Bassin de la Sarthe (Structure coordinatrice du contrat) – page 4

Agence de l'eau Loire-Bretagne – page 5

Région des Pays de la Loire – page 6

Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont – page 7

Annexes :

Carte du territoire de contractualisation – page 8

Tableau synthétique des actions du CTeau – page 9

Contacts presse :

Syndicat bassin de la Sarthe / commission locale de l'eau : Eric LE BORGNE, 07 48 72 24 51, eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Sylvie BECHET, 02 43 86 96 72 sylvie.bechet@eau-loire-bretagne.fr

Région des Pays de la Loire : Nadia HAMNACHE, 02 28 20 60 62, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Communiqué de presse

Contrat Territorial Eau Sarthe Médiane 2022–2024

3 237 892 € dédiés à des actions pour restaurer la qualité de l'eau

Daniel CHEVALIER, président du Syndicat du Bassin de la Sarthe, Marine RUAULT, représentante de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Philippe HENRY, vice-président de la Région des Pays de la Loire, Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe et Pascal DELPIERRE, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Sarthe amont vont signer le jeudi 30 juin 2022 le **Contrat Territorial Eau Sarthe médiane 2022-2024**.

Ce Contrat Territorial Eau, préparé entre le Syndicat du bassin de la Sarthe, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, l'Etat et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont associe le Mans Métropole, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Maine Saosnois, Haute Sarthe Alpes Mancelles. Champagne conlinoise et Pays de Sillé, la communauté urbaine d'Alençon, le Syndicat du bassin de l'Orne Saosnoise, l'agrocampus de la Germinière, la chambre régionale d'agriculture des pays de la Loire, l'association VIV'agri 72, les communes de Saint Saturnin, Aigné et la Guierche.

Les signataires du contrat ont pour objectif d'agir sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

Pour cela, ils ont convenu d'un programme d'actions pour les trois prochaines années. Les actions porteront en particulier sur :

- La restauration des rivières : le Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise va continuer à mener des travaux sur ses cours d'eau et le reste du territoire (hormis le secteur sarthois de la CU d'Alençon et le secteur mayennais) va disposer dans les prochains mois d'un syndicat de rivière où des études et travaux vont être lancées dès début 2023
- La gestion des eaux pluviales pour limiter l'impact des inondations et des lessivages des sols générant des pollutions de l'eau. Des actions de plantation de haies, de préservation ou restauration des zones humides, de sensibilisation des agriculteurs vont permettre de répondre à cet objectif
- Des actions pédagogiques dans les lycées agricoles, les collèges ruraux et auprès des élus permettront de sensibiliser sur les économies d'eau et nos ressources qui restent fragiles.

Leur coût prévisionnel est évalué à **3 237 892 €** et la part de financement public est estimée à :

- 1 676 026 € de subvention de l'agence de l'eau, soit 52 %
- 795 906 € de subvention de la Région des Pays de la Loire, soit 25 %

Le Contrat Territorial Eau, un outil commun pour faciliter l'action locale et mutualiser les financements

Pour agir efficacement en faveur de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements, l'Etat et les Commissions Locales de l'Eau favorisent l'approche territoriale et contractualisent avec les acteurs locaux au travers d'un outil commun : le Contrat Territorial Eau (CT Eau).

Selon les enjeux des territoires, les CT Eau concernent un ou plusieurs thèmes : la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau et des zones humides ou encore la gestion quantitative, par exemple.

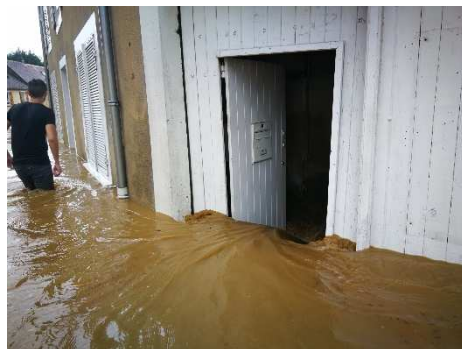
Le Contrat Territorial Eau, c'est :

- un territoire hydrographique cohérent, le bassin versant d'un cours d'eau ou/et d'une nappe souterraine,
- des enjeux identifiés et partagés,
- des acteurs qui s'associent pour répondre aux enjeux de l'eau,
- un porteur de projet qui veille à la coordination des actions,
- des maîtres d'ouvrage mobilisés,
- une stratégie pour l'eau et une feuille de route sur 6 ans, un programme d'actions de 3 ans,
- la condition pour obtenir certains financements de l'agence de l'eau et de la Région des Pays de la Loire,
- un accompagnement technique et financier de l'agence de l'eau, de la Région des Pays de la Loire, des Départements, de l'Etat et des SAGE pour l'animation de la démarche, les études, les travaux, l'évaluation du projet, la communication sur les actions et la sensibilisation des acteurs et des habitants.

Visite de Terrain :

Après des pluies diluviennes les 9 et 11 juin 2018, de nombreux territoires ont subi des inondations impactant des habitations, les réseaux routiers et de nombreux usages (agriculture, traitement des eaux usées, monuments...). Il n'est pas rare de voir des inondations sur le bassin versant de la Sarthe amont, qui peuvent être très importantes (crues de 1995), mais relativement lentes et en période hivernale. Par contre, les crues de 2018 ont été soudaines (près de 200 mm de pluies), sur une période encore jamais vue sur notre territoire et qui ont surtout impactées des secteurs ruraux comme Souigné sous Ballon, Courcival, Blèves et Bonnétable.

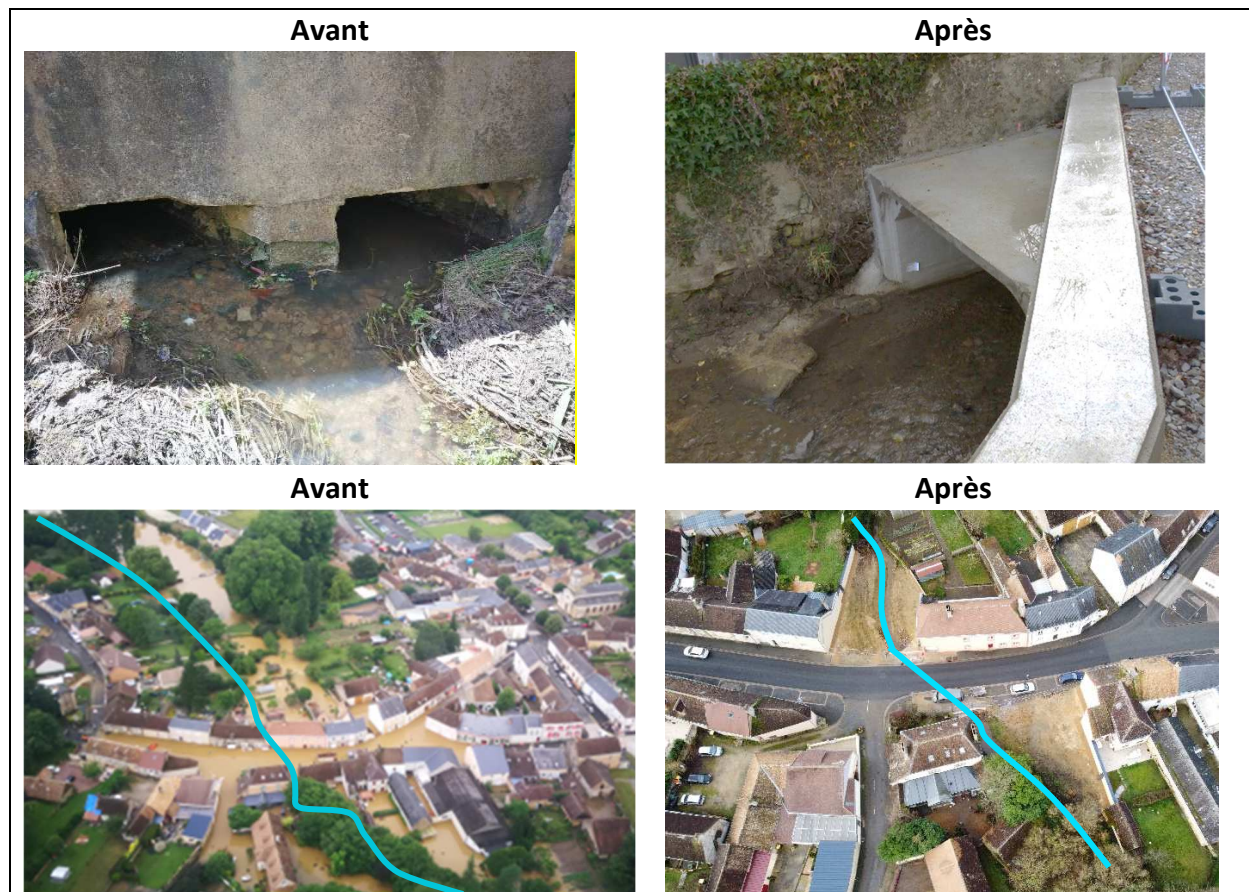
Il ne s'agit en effet pas de crues de débordement, où la Sarthe vient déborder dans les habitations situées sur son lit majeur. Lors de cet épisode, les pluies ont « circulé » sur les axes routiers et leurs fossés pour rejoindre des points bas où les ponts sont devenus des entonnoirs. A Souigné sous Ballon, de nombreuses habitations ont été touchées, dont 14 sont restées inhabitées.



Commune et syndicat du bassin de l'Orne Saosnoise ont rapidement réagi avec l'aide financière de la Région Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ainsi, dès août 2018, une étude était lancée pour aboutir à de nombreux travaux dits doux, mêlant à la fois la réduction de la vulnérabilité des bâtis lors des crues et l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau.

Des aménagements ont été réalisés pour permettre au cours d'eau de retrouver ses facultés de déborder en amont de la commune via des rehaussements de son lit, la réalisation de méandres et la mise en place de petits merlons.

La commune a également intégré le volet inondation dans son Plan local d'urbanisme qui était en cours en 2018 et a acquis 2 habitations, avec l'aide financière de l'État, pour les démolir étant donné les risques qui demeuraient trop conséquents.



Syndicat du Bassin de la Sarthe

Le **Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)** est un syndicat mixte fermé regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe. Il est investi de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018 le cœur de métier du SBS est la **gestion équilibrée de la ressource en eau** qui se traduit concrètement par le portage de trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Son historique :

Le **SBS** est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Le SBS est compétent sur **l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe** : 8 008 km², 533 communes, 669 000 habitants, 5 départements (Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire) et 3 régions (Pays de la Loire, Normandie, Centre Val de Loire).

Le SBS est un syndicat mixte fermé composé de 20 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



Les élus :

Le président du comité syndical est **M. Daniel CHEVALIER** (Communauté de communes du Pays Sabolien). Ses trois vice-présidents sont 1^{er} Vice-président : **M. Pascal DELPIERRE** (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles), 2^e Vice-président : **M. Michel ODEAU** (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise), 3^e Vice-président : **M. Marcel MORTREAU** (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

Les agents :

L'équipe est composée de 7 agents, avec 3 chargés de missions SAGE (Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval), un chargé de mission Inondation, un géomaticien / cartographe, un chargé de mission gestion quantitative et une secrétaire

Ses missions

Le syndicat a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire ([le SAGE du bassin de l'Huisne](#), le [SAGE du bassin de la Sarthe Amont](#) et le [SAGE du bassin de la Sarthe Aval](#)) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

Il réalise aussi une animation et la coordination des actions relatives à la prévention sur le territoire du Syndicat, en portant des schémas ou programme d'actions dédiées.

Les partenaires financiers du Syndicat du Bassin de la Sarthe

- [Agence de l'eau-Loire Bretagne.](#)
- [Conseil régional du Centre Val de Loire.](#)
- [Conseil régional des Pays de la Loire.](#)
- [Conseil départemental de la Mayenne.](#)
- [Conseil départemental de la Sarthe.](#)

Agence de l'eau Loire-Bretagne un outil d'incitation et de solidarité

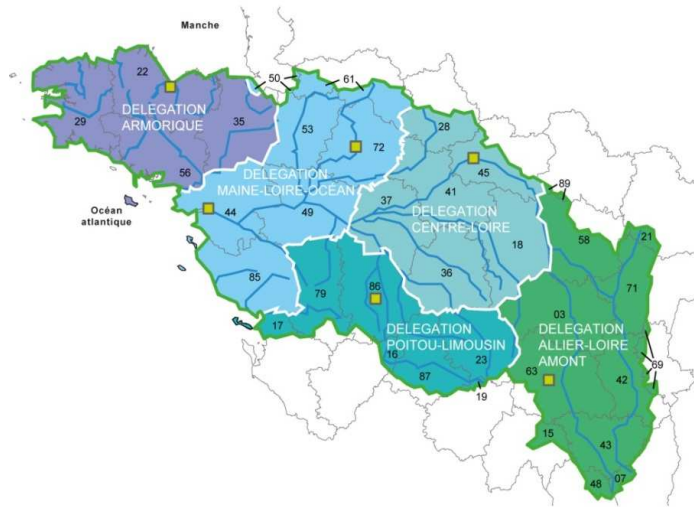
Établissement public de l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à ses interventions financières,
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification,
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi. En 2018, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté 400 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

305 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement.

Le siège de l'agence de l'eau est situé à Orléans. Cinq délégations territoriales – Allier-Loire amont, Centre Loire, Poitou-Limousin, **Maine-Loire-Océan** et Armorique – assurent sa présence auprès de ses interlocuteurs locaux.



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres :

- 155 000 km²,
soit 28 % du territoire métropolitain
- 13 millions d'habitants
- 336 communautés de communes,
d'agglomérations ou métropoles
- plus de 6 800 communes
- 8 régions
- 36 départements en tout ou partie

agence.eau-loire-bretagne.fr

sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr - aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Région des Pays de la Loire une politique volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 16 avril 2020, la Région a consolidé sa collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat (2020-2022). Cette signature met en avant la collaboration plus étroite que la Région engage avec l'agence de l'eau et définit des priorités communes pour l'atteinte du bon état des cours d'eau.

LIFE intégré REVERS'EAU

En complément de cette convention, la Région a sollicité le soutien de l'Union européenne dans le cadre de son programme Life, dédié au financement de projets dans les domaines de l'environnement et



du climat. Le projet Life Revers'eau, piloté et co-financé par la Région, a été sélectionné par la Commission européenne en octobre 2020, faisant ainsi des Pays de la Loire la 2^e Région française à bénéficier du programme Life, qui représente plus de 7 millions d'euros de financement sur le territoire ligérien sur un montant global de 15 millions d'euros. Le projet Life Revers'Eau comporte 32 actions portées par la Région (avec un financement régional de 1,9 M€) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que 12 acteurs du territoire sur la période 2021-2027. Sa construction est le fruit d'un processus engagé en 2018 avec les acteurs du territoire.

Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des Contrats Territoriaux Eau (CT Eau)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 24 SAGE. En vue de les mettre en œuvre, dans un souci de mutualisation et de simplification des outils, la Région des Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les Départements ont développé un outil financier unique appelé « Contrat Territorial Eau » ou CT Eau, d'une durée de 3 ans. Le CT Eau est le cadre privilégié d'intervention pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau et des zones humides ou encore la gestion quantitative par exemple. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux partagés et facilite la convergence des actions.

Missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Enfin, la Région avait inscrit au Contrat d'avenir, signé en mars 2018 par Christelle Morançais et Edouard Philippe, la volonté de se voir transférer la compétence pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tel que prévu par la loi NOTRe. Cette candidature, accueillie favorablement par l'Etat, est officiellement validée depuis le 4 décembre 2020, marquant la reconnaissance de l'engagement régional pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau en Pays de la Loire.

paysdelaloire.fr



Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont :

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux) est un outil stratégique de planification de la ressource en eau à portée réglementaire dont l'objectif est de répondre à aux obligations de la France sur le bon état de nos eaux. On peut le comparer à un plan local d'urbanisme, où les enjeux locaux liés à l'eau d'aujourd'hui et de demain sont pris en compte, afin de retrouver ou maintenir les eaux souterraines ou de nos rivières de bonnes qualités et en quantité suffisante.



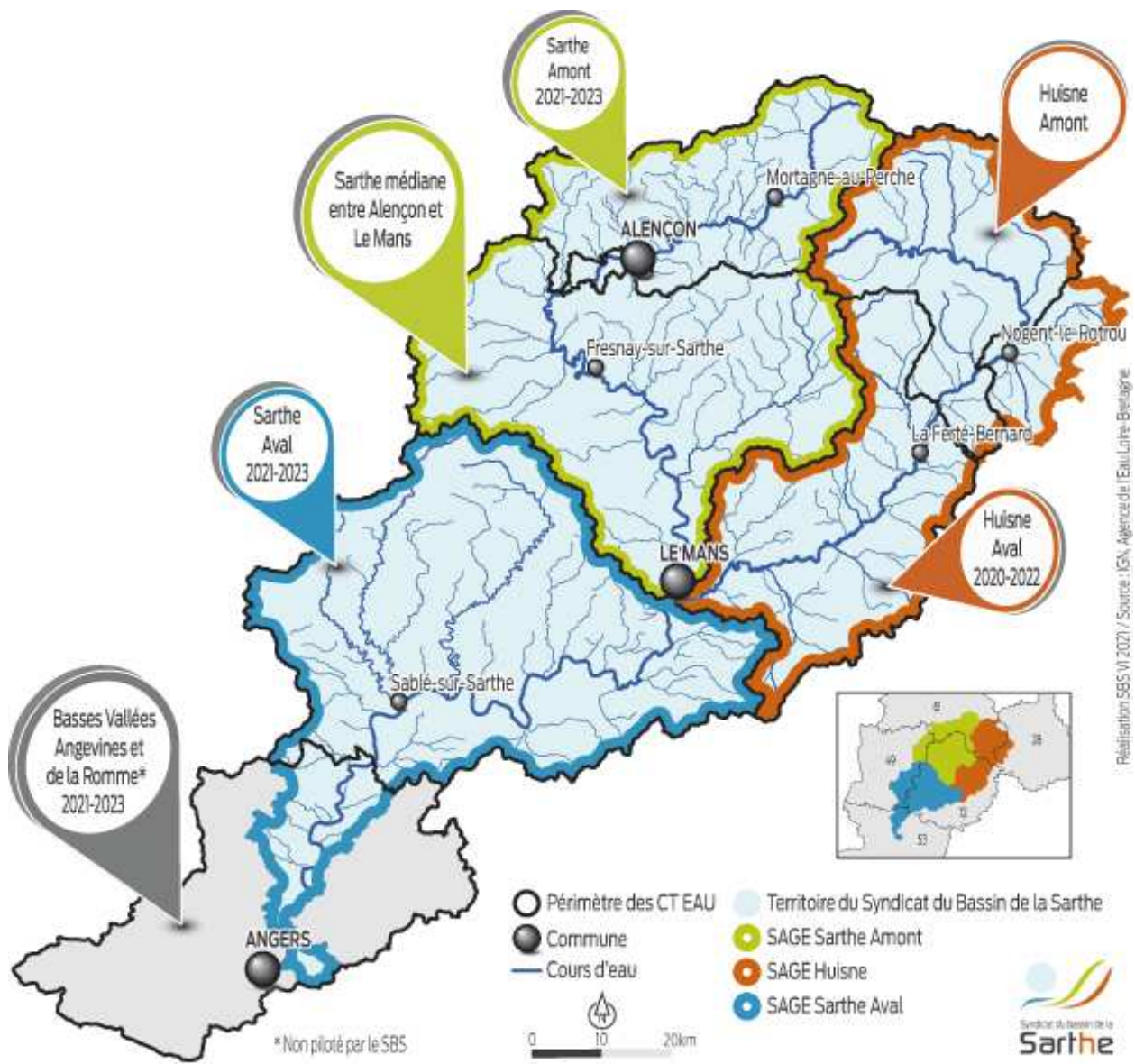
La Commission Locale de l'Eau, qui élabore le SAGE et le met en œuvre est composée d'élus du territoire, d'usagers (agriculteurs, pêcheurs, industriels, associations de consommateurs et environnementales...) et de services de l'État. On l'appelle aussi le mini parlement de l'eau.

C'est elle qui définit les objectifs du SAGE, en prenant en compte les changements climatiques. Au-delà des avis qu'elle donne sur les principaux dossiers ayant trait à l'eau sur son territoire, elle accompagne les acteurs locaux pour rendre les actions le plus efficace possible et les assister dans la recherche de financements.

La CLE du SAGE Sarthe amont est composée de 59 membres. Son territoire correspondant au bassin hydrographique de la Sarthe, de ses sources, à St Aquilin de Corbion dans l'Orne jusqu'au Mans, avec sa confluence avec l'Huisne.

Un contrat similaire au CTeau Sarthe médiane a déjà été lancée sur la partie Normande du bassin Sarthe amont en 2021, où sont réalisés des actions sur les cours d'eau et l'amélioration de la ressource en eau potable.

Carte du territoire du CTeau :



Thématiques	Définition des actions par maître d'ouvrage	Total sur les 3 ans (€)	Aides AELB 50 à 60 % suivant éligibilité (€)	Aides Région de 17 à 50 % suivant éligibilité (€)	Auto-financement (€)
Restauration des cours d'eau	1.1 – Chaumard – CUM	27 500	13 750	8 250	5 500
	1.2 – Bassin Sarthe – SMSA	1 080 000	562 000	258 000	260 000
	1.3 – Orne Saosnoise – SMBOS	1 357 953	709 546	315 675	332 732
	1.4 – Sarthe PdLL – CUA	370 835	185 418	111 251	74 167
	Total restauration des cours d'eau	2 808 788	1 470 714	693 176	672 399
Économie d'eau	2.1 – économie d'eau fleurissement - SbS	48 700	14 610	24 350	9 740
Érosion des sols / gestion des ruissellements	3.1 – Plantation haie – la Guierche	15 000	7 500	2 500	3 000
	3.2 – Diagnostic ss-BV la Guêpe – 4CPS	30 000	15 000	9 000	6 000
	3.3 – Sensibilisation agricole Gandelée – SMBOS	23 400	11 700	7 020	4 680
	Total érosion des sols	68 400	34 200	18 520	13 680
Valorisation de zones humides	4.1 – Diagnostic plan d'eau – St Saturnin	20 000	10 000	6 000	4 000
	4.2 – Valorisation pédagogique ZH – Aigné	17 000	8 500	5 100	3 400
	Total valorisation de zones humides	37 000	18 500	11 100	7 400
Qualité de l'eau	5.1 – Pédagogie et échanges pollutions diffuses – Ch.agri PdL	58 300	35 400	0	22 900
Sensibilisation / pédagogie	6.1 – Sensibilisation – Agrocampus la Germinière	85 000	42 500	25 500	17 000
	6.2 – Érosion des sols – VivAgri Sarthe	24 204	12 102	7 261	4 841
	7.1 – Pédagogie – SbS	45 000	27 000	9 000	9 000
	7.2 – Etude juridique révision SAGE – SbS	35 000	21 000	7 000	7 000
	Total sensibilisation & pédagogie	189 204	102 602	48 761	37 841
GLOBAL	Total	3 237 892 €	1 676 026 €	795 907 €	763 960 €